

# Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

## PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAGES DE SAINT-JULIEN

- 20 juillet 2020 -



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

Une autre vie s'invente ici

VOIR LE VERDON  
EN GRAND!  
PROGRAMME ESPACE VALLEEN



# REGIE AMENAGEMENT ET GESTION

- Mission spécifique du Parc du Verdon
- Mission qui a pour but de travailler sur l'aménagement et gestion des sites naturels les plus fréquentés
- En partenariat / à la demande des communes concernées
- Concrétiser des projets pour préserver les sites et améliorer l'accueil des visiteurs
  - ➔ Porter directement certains projets
  - ➔ Accompagner les communes dans leurs projets (aide à la définition / aide dans la mise en œuvre...)
- Priorité donnée aux Gorges du Verdon mais d'autres interventions...

# HISTORIQUE SITE

Piste créée à la construction de la retenue par EDF

Piste créée pour le compte de la commune (convention de 1962)

Procès-verbal de restitution en 1967

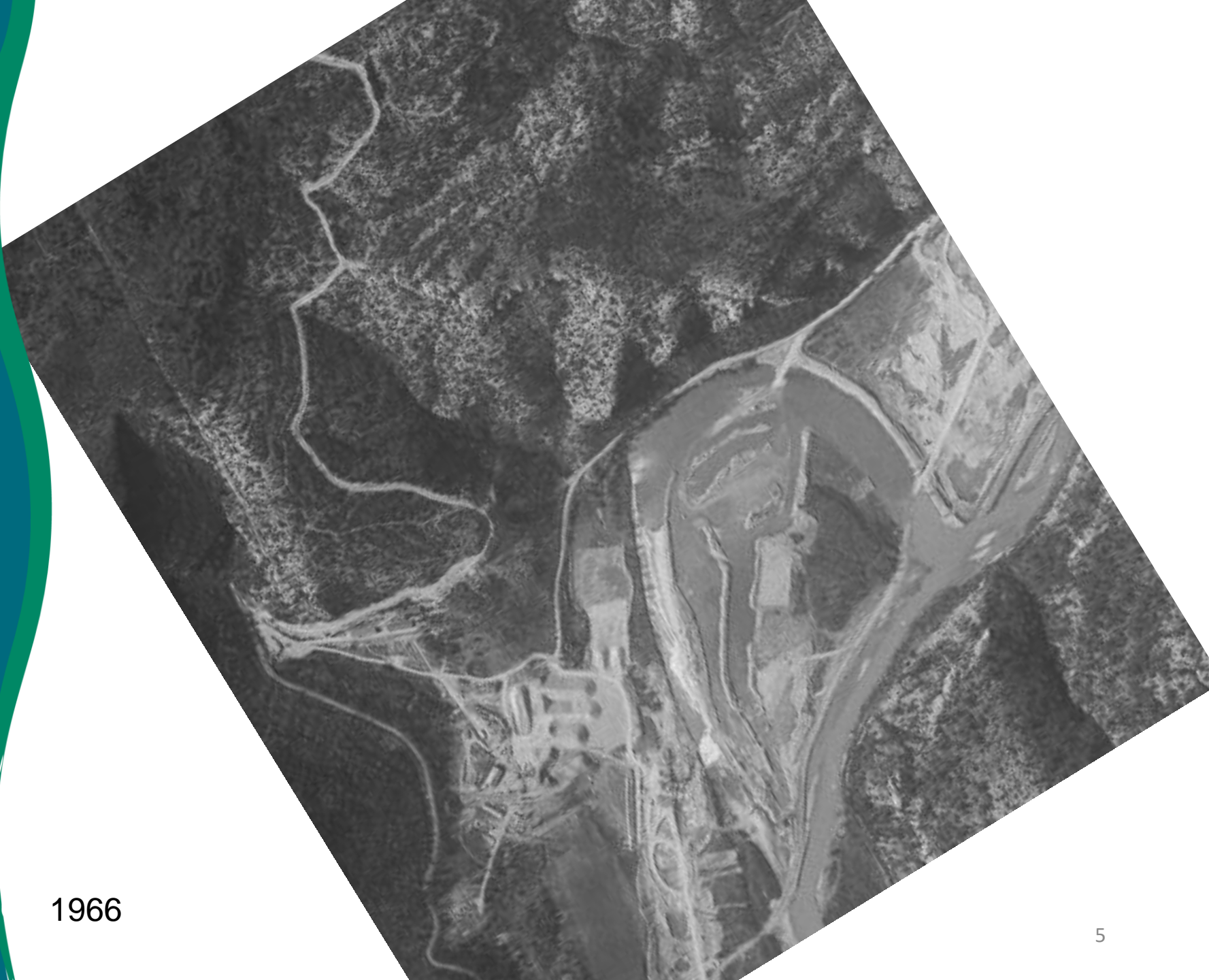


→ Fréquentation de la plage augmente progressivement depuis cette époque



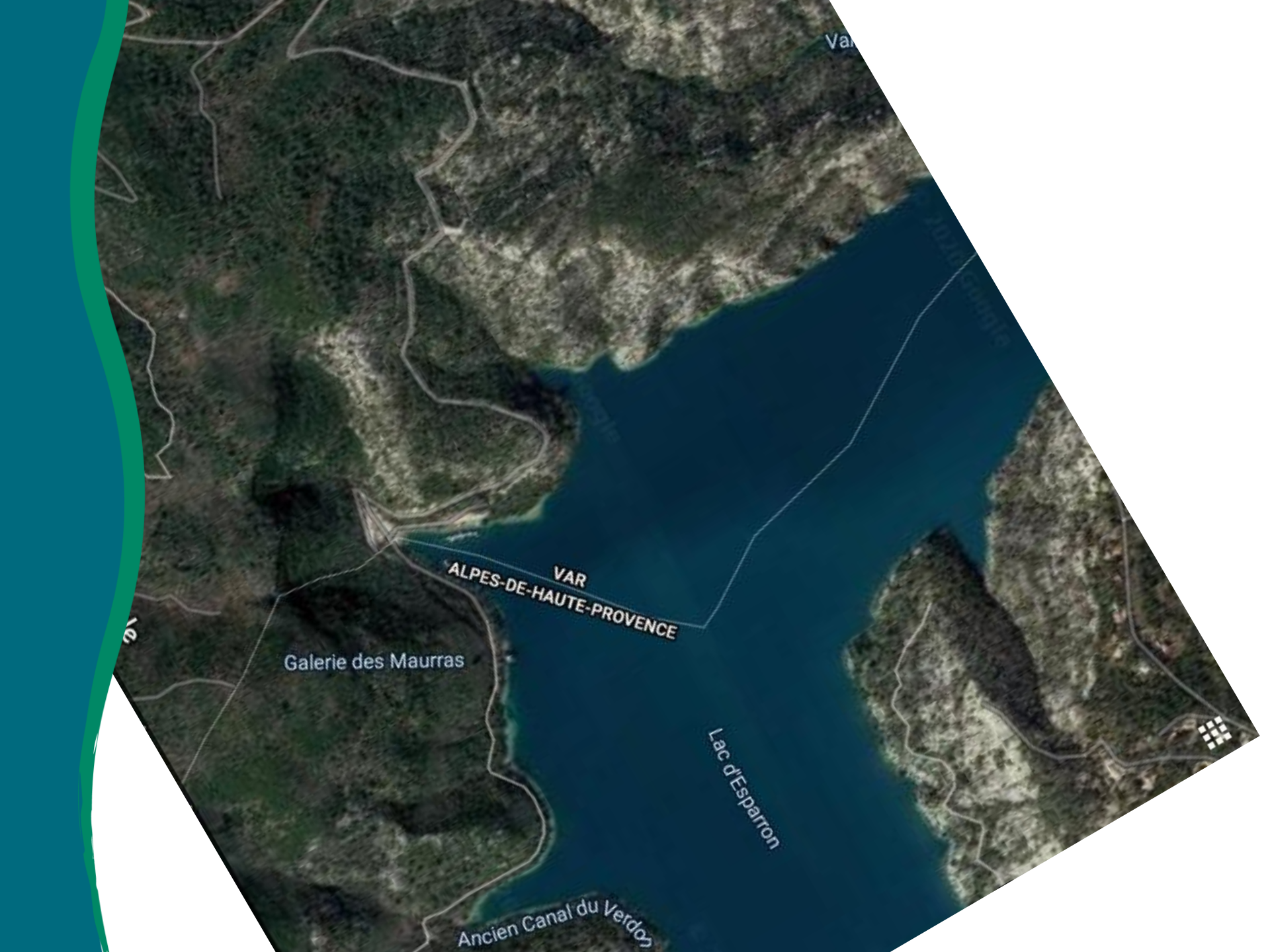


1960



1966





Var

VAR  
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Galerie des Maurras

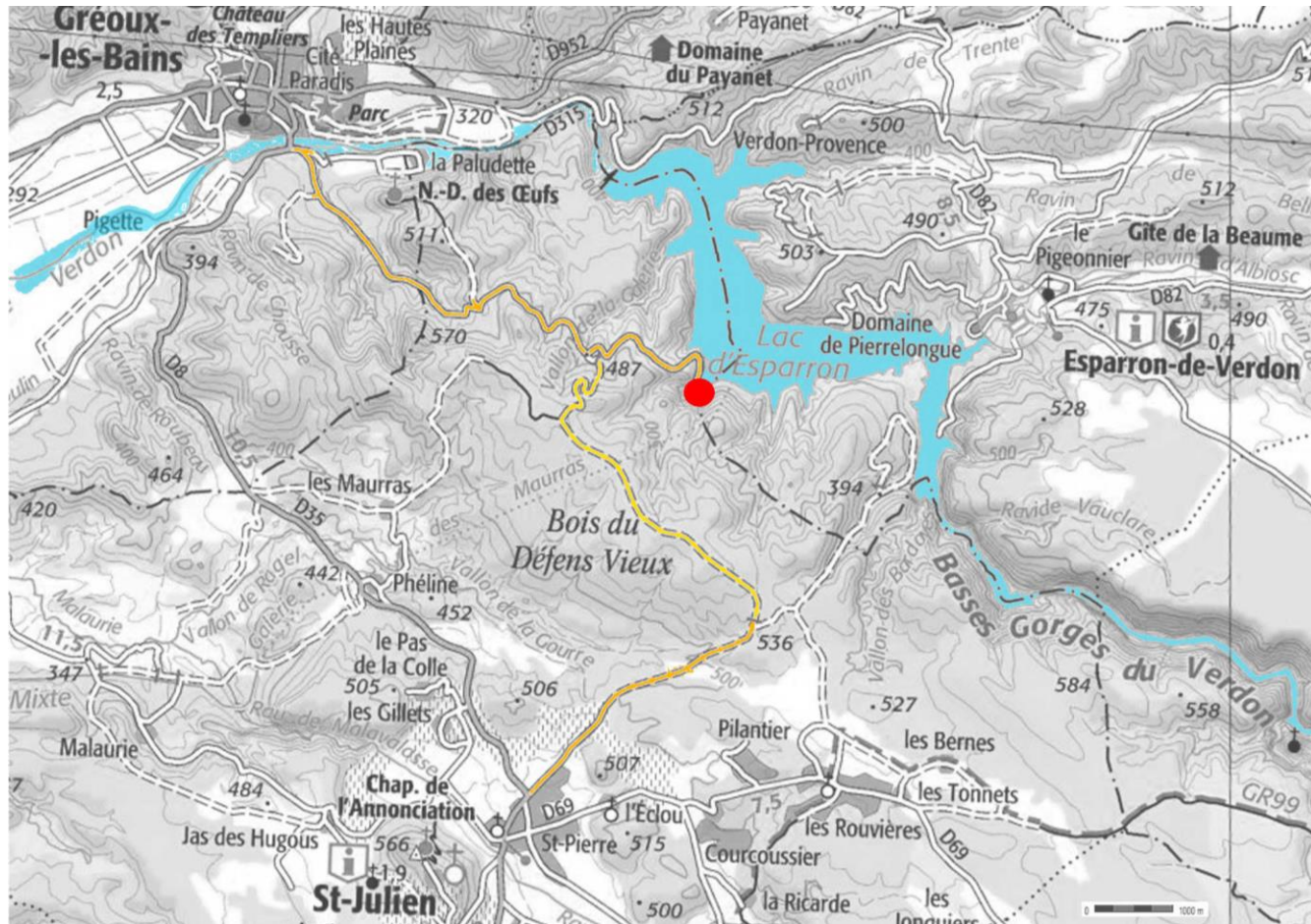
Lac d'Esparron

Ancien Canal du Verdon



# LE SITE

- Périmètre de la plage en elle-même
- Mais échelle plus large : lien avec Gréoux / sites avoisinants / piste secondaire...
- En limite départementale





## Site touristique très fréquenté...

Une des plages les plus fréquentées du Lac d'Esparron

Accès à la station de pompage SCP

Multiplicité des usages (baignade, mise à l'eau importante, locations bateaux, snacks...)

Proximité de Gréoux

Risques de reports sur autres sites

...

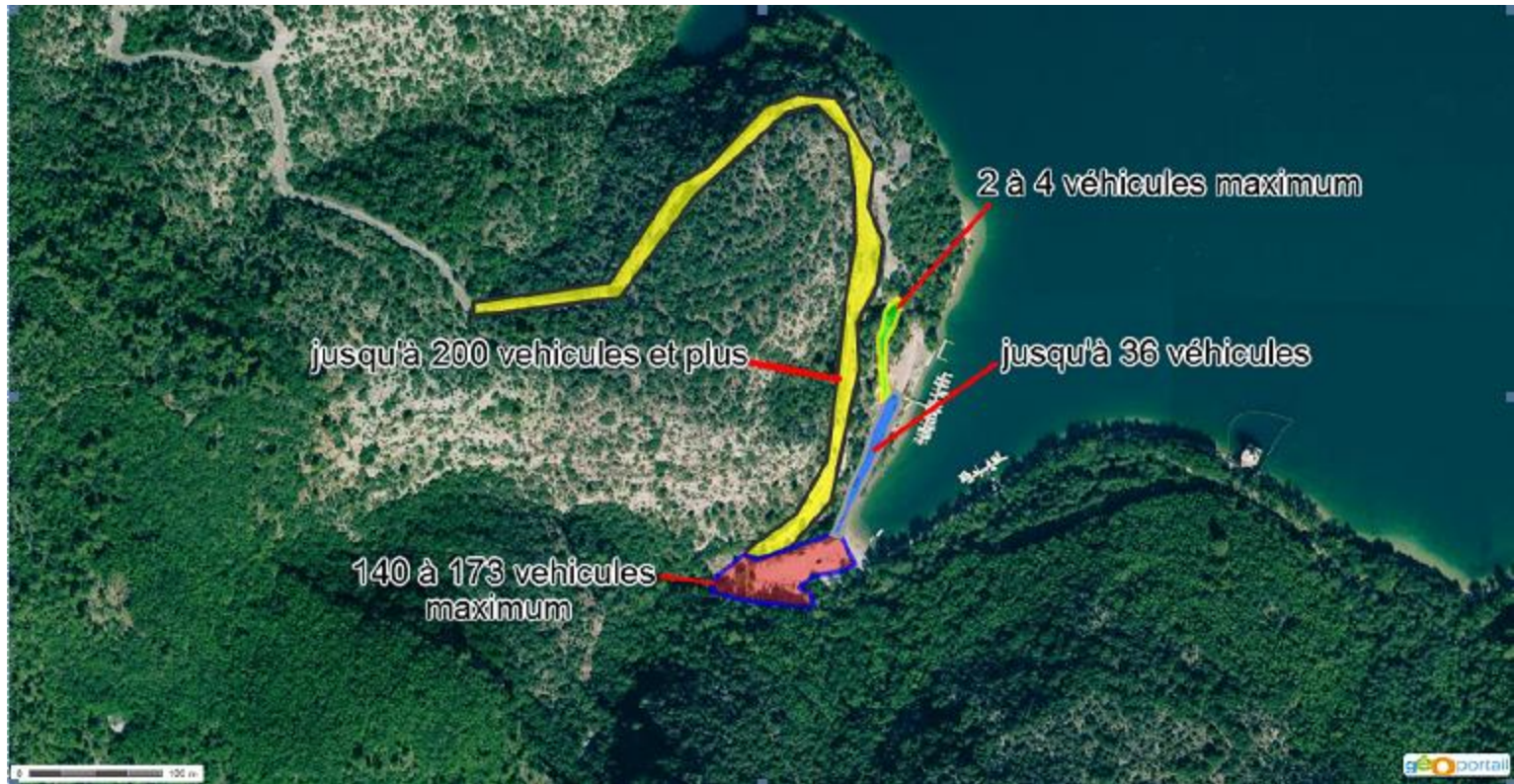








# FREQUENTATION...



*Données écogardes 2015 =*

Jusqu'à 400 véhicules comptabilisés sur l'ensemble du site

Forte fréquentation le week-end

70 % d'habités

Beaucoup de fréquentation venant de Gréoux (renvoi par OT Gréoux)<sub>10</sub>



# ... ET DYSFONCTIONNEMENTS !

Circulation et stationnement global (sur zone de stationnement mais aussi sur la piste)

Signalétique

Gestion des remorques bateaux

Manque d'organisation et de cohérence dans le fonctionnement du site

Problème de circulation sur la piste lié au stationnement = embouteillages les jours de forte fréquentation

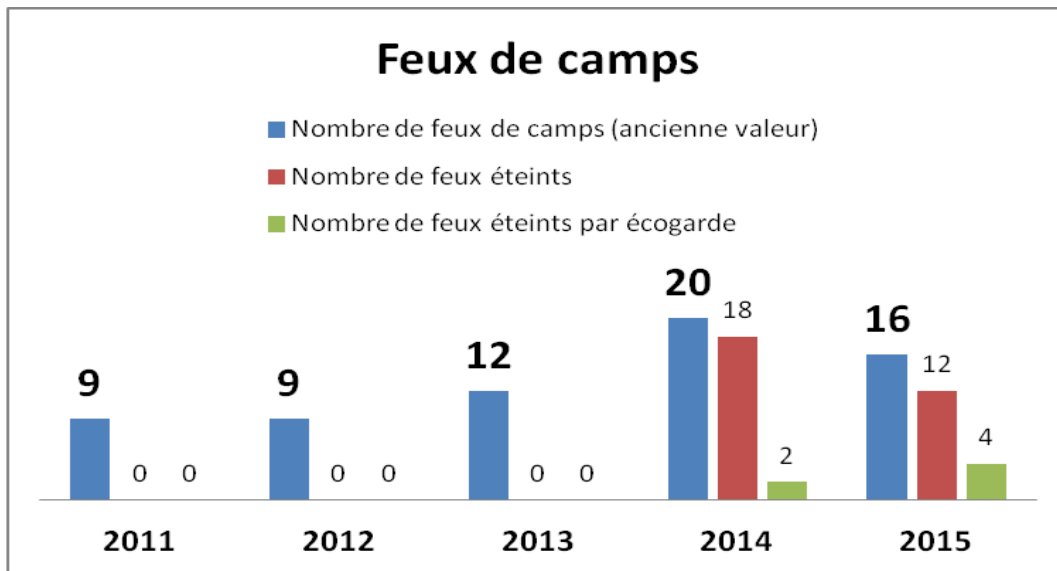
Problèmes liés à la forte fréquentation (déchets, feux, installations camping-cars...)



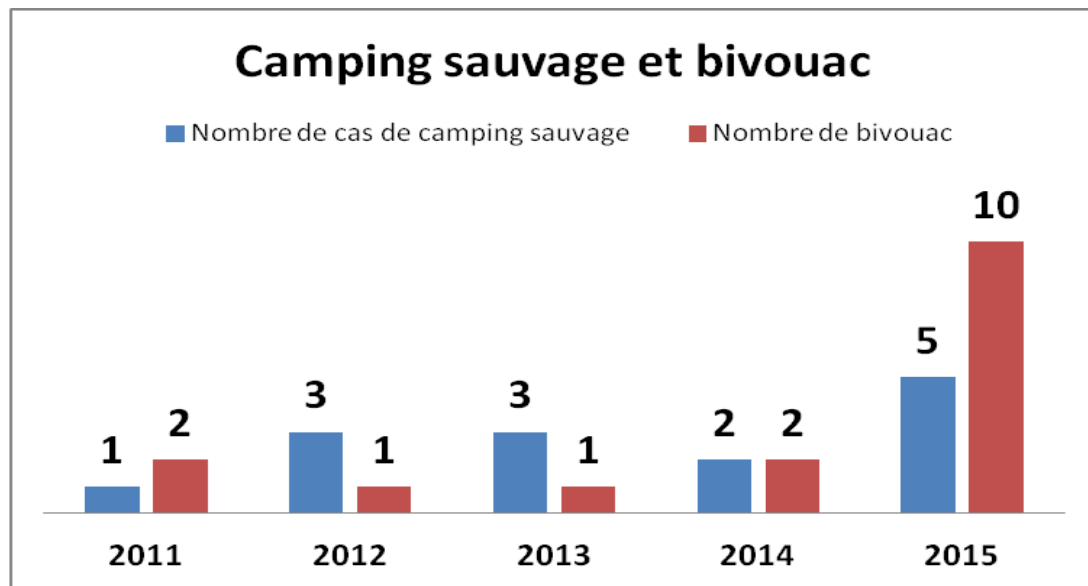








Entre 1<sup>er</sup> juillet et 31 août



Entre 1<sup>er</sup> juillet et 31 août



# UNE REGLEMENTATION COMPLIQUEE

## ➤ Loi Montagne

Pour lac moins de 1 000 ha :

Dans bande de 300 mètres = interdit toute construction, installation, route nouvelle sauf équipements accueil et sécurité nécessaires à la pratique de la baignade, sports nautiques, promenade et randonnée

- Tout aménagement interdit dans la bande de 300 mètres sauf équipements accueil et sécurité nécessaires à la pratique de la baignade et sports nautiques ou randonnée
- Si volonté maintien restaurants = procédure spécifique dans le cadre révision PLU

## ➤ Décret 1977 (Décret utilité publique constitution périmètre de protection autour des réservoirs de Gréoux, Quinson, Ste-Croix)

➔ bande de 5 mètres

➔ bande de 50 mètres : interdiction constructions autres que reconstruction identique (dérogations pour équipements légers à usage public)

- Recul tous aménagements de 50 mètres
- Inclure ces périmètres dans le PLU

## ➤ Défense des forêts contre les incendies

Obligations légales de débroussaillage (code forestier) :

- 50 m aux abords constructions
- 10 m pour voies circulation
- 20 m pour lignes électriques

Particularité piste = piste DFCI → voie fermée à la circulation en cas de risque exceptionnel ou très sévère

## ➤ Convention EDF / Etat / commune

Convention 2014 = commune a en charge la gestion touristique des rives du lac sur domaine public concédé

## ➤ Installations privées

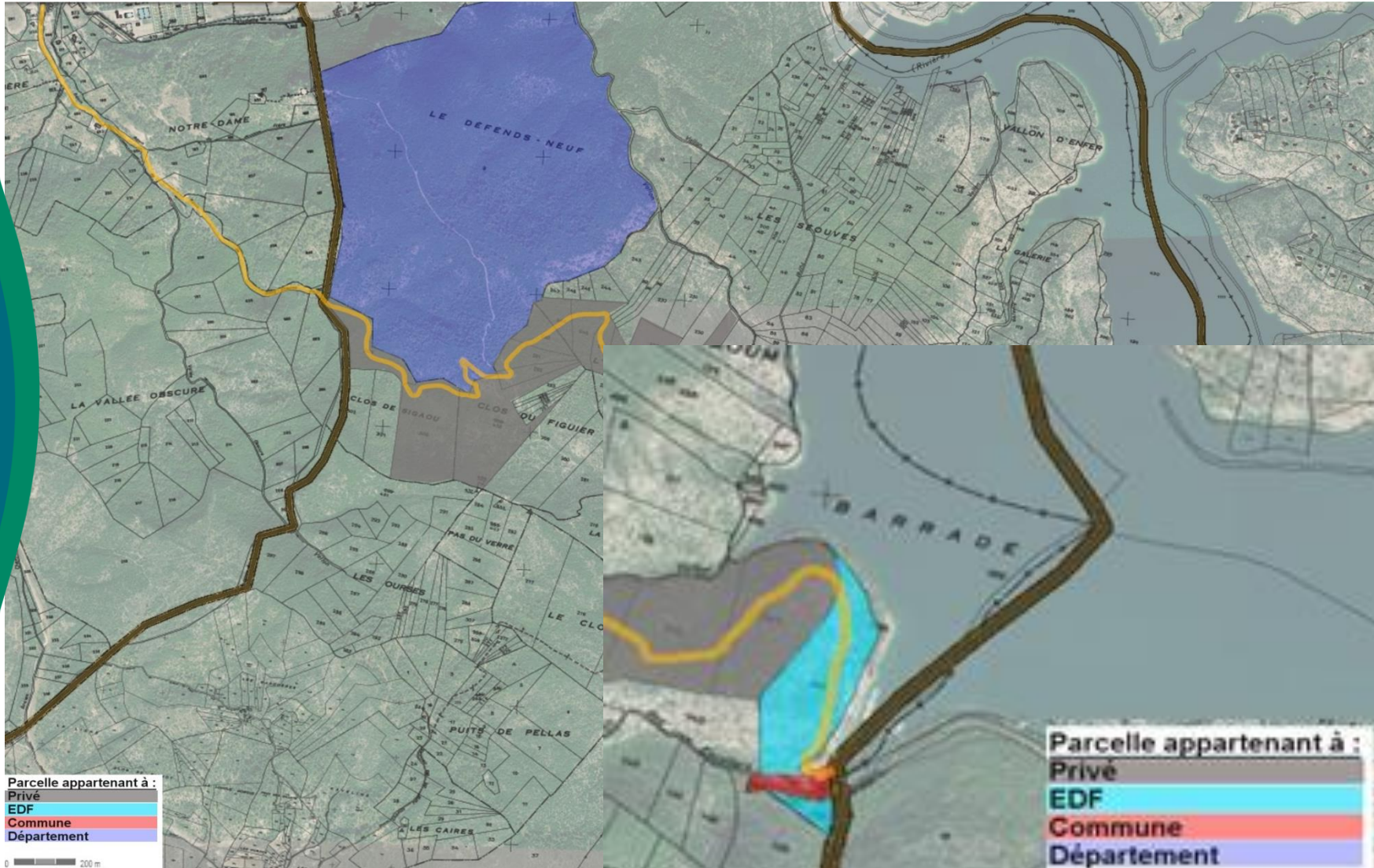
Conventions d'occupation de l'espace public à régulariser (snacks, locations embarcations nautiques...)

## ➤ Autres enjeux :

Enjeux paysager et naturalistes (chauve-souris / tunnel)



# UN FONCIER NON MAITRISE



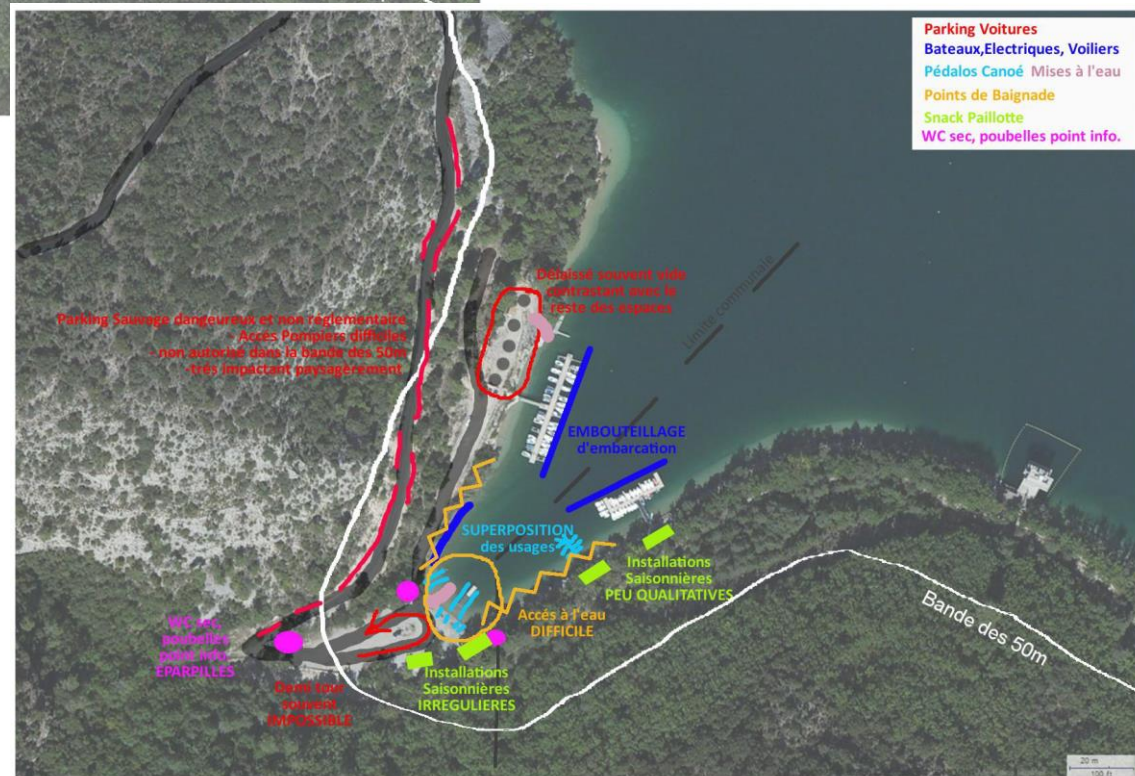
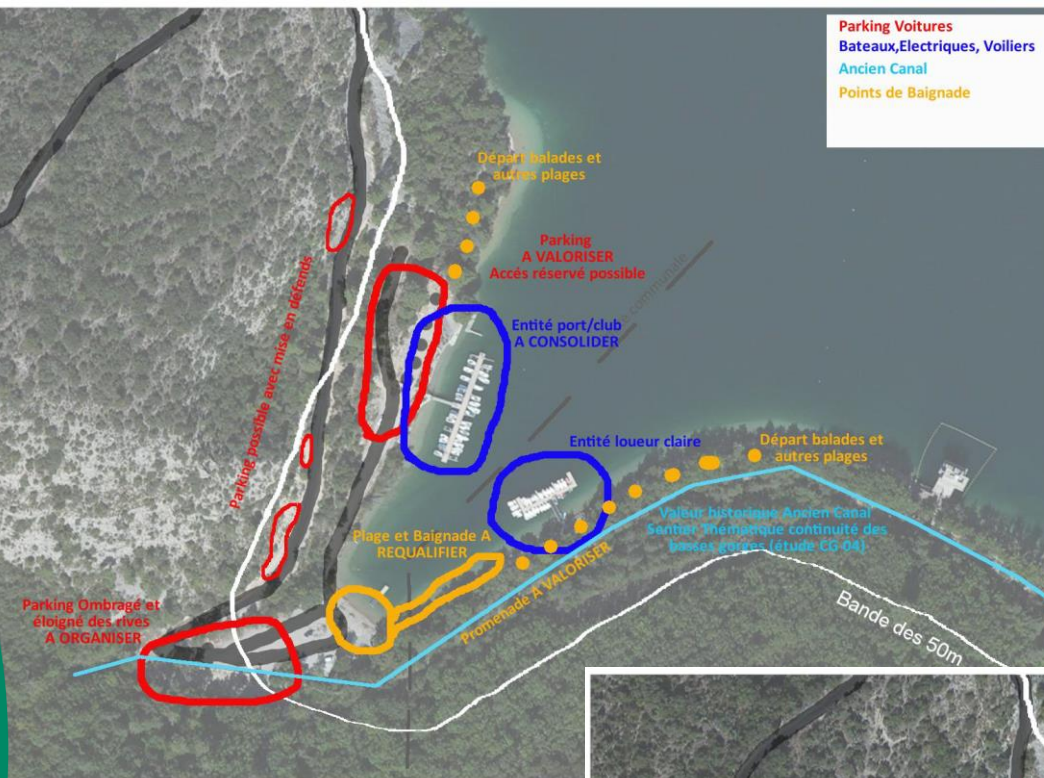
# ETUDE DE FAISABILITE – 2015/2017

- Posé les problèmes et questionnements
- Organisé la concertation avec les partenaires (Etat, EDF...)
- Mis à plat la réglementation et le foncier
- Construit propositions d'aménagement et de gestion du site





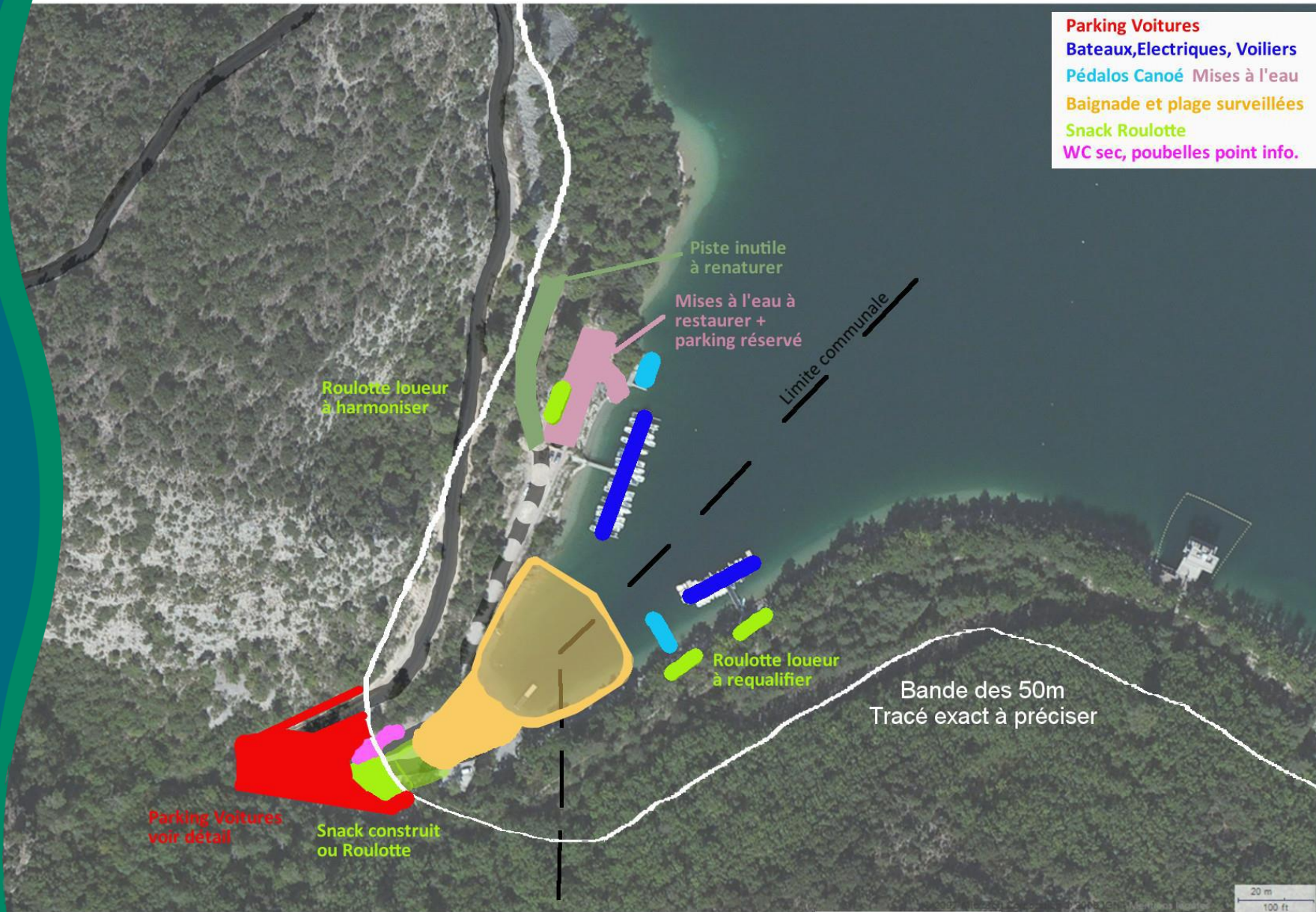
**Parking Voitures**  
**Bateaux, Electriques, Voiliers**  
**Ancien Canal**  
**Points de Baignade**



**Parking Voitures**  
**Bateaux, Electriques, Voiliers**  
**Pédales Canoé Mises à l'eau**  
**Points de Baignade**  
**Snack Paillette**  
**WC sec, poubelles point info.**



- Parking Voitures**
- Bateaux, Electriques, Voiliers**
- Pédalos Canoé Mises à l'eau**
- Baignade et plage surveillées**
- Snack Roulotte**
- WC sec, poubelles point info.**



Parking Voitures voir détail

Snack construit ou Roulotte

Roulotte loueur à harmoniser

Piste inutile à renaturer

Mises à l'eau à restaurer + parking réservé

Limite communale

Roulotte loueur à requalifier

Bande des 50m  
Tracé exact à préciser

20 m  
100 ft



# ESQUISSE - 2017

## COMMUNE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

SITE DE SAINT JULIEN PLAGE, sur le lac d'Espéron  
SCHEMA D'AMENAGEMENT  
esquisse préliminaire du 23 mars 2017  
échelle de travail : 1/500'

### A - ROUTE D'ACCES

ancienne piste de chantier, goudronnée,  
largeur 5,00 mètres environ, revêtement assez dégradé depuis la clôture d'ici  
sur 3,7 km. Distance depuis le pont sur le Verdon à Gréoux : 6,7 km.  
Navette estivale pour accès au site à envisager.

### B - SYSTEME HYDRAULIQUE

avec caniveau en bord de route, côté amont, et bassin d'infiltration / rétention, dans le  
creux du vallon. Volume approximatif : 1.100m<sup>3</sup>, à maintenir. Forêt à baser sur 70m.

### C - PARKING PUBLIC

à réaménager, avec boucle de circulation à sens unique.  
Capacité 95 places. Dans les terrassements, équilibrage déblais/remblais.  
Sol aplani et stabilisé renforcé.  
Maquillage des emplacements par barreaux, entaxe 2,40m.  
Programme de plantation d'arbres à prévoir.

### D - BATIMENT DE SERVICES

40 m<sup>2</sup> env. pour sanitaires, maître-nageur, gardien, dépôt de matériel...  
Terrasse 120m<sup>2</sup> au sud, avec vue sur la plage, et vélum de protection solaire.  
Devant, accès de la navette minibus depuis Gréoux.

### E - LES DEUX GUINGUETTES

aménagées en dehors de la zone des 50 mètres, sur une butte,  
offrant une vue panoramique.  
Terrasses avec vélum et bastingage.  
Programme de plantations à prévoir.

### F - SOLARIUM

ancien local des guinguettes, transformé en espace d'accueil, avec tables,  
transat... Concession possible à plagistes.

### G - LA PLAGE

terras à niveler et apport de gravillon roulé, très fin.  
Decks à construire, sous les grands châliens, face au sud.  
Piste d'accès au club nautique. Largeur 3,50m.

### H - LOUEUR DE CANOES...

avec roulotte, petite distanciation de la plage, pour tranquillité des enfants.

### I - LE PONTON DE LA NAVETTE NAUTIQUE

lâcher estivale avec Espéron du Verdon. Ponton fixe à construire.  
Peut-être faudrait-il prévoir cet ouvrage décalé vers le nord-est,  
après le loueur de bateaux électriques.

### J - LOUEUR DE BATEAUX ELECTRIQUES

installation extérieure à maintenir. Roulotte à utiliser.

### K - PETITS PONTONS EN BOIS

pour accroître la capacité de la plage, par des escalades légères.

### L - RAMPE DE MISE A L'EAU

gérée par le club nautique, avec roulotte de gardien (traverse les roulettes d'exploitation,  
sur le site, sont à utiliser, par exemple type caravane US cylindrique, en inox). Cette rampe  
nécessite quelques terrassements, mais permet l'éclaircissement de la plage.

### M - PARKING DES REMORQUES

places pour remiser les remorques, après la mise à l'eau.  
Sol stabilisé renforcé.

### N - PANNE EXISTANTE

maintenue, avec travail de nettoyage et plantation du rivage

### O - PARKING CLUB

25 places environ, pour les sociétaires. Petit terrassement, pour améliorer la largeur.  
Le vieux chemin, qui monte dans la colline, pourra servir de 1/2 tour, puis être banké.

### P - LE QUIAI EXISTANT ouvrage à maintenir

Q - ESPACE CLUB sous les grands pins, avec deux roulettes, pour sanitaires,  
douches, gardien... Aménagement de l'accès à la petite plage, en dessous.

R - LA CLAIRIERE espace plan, entre les pins, avec vue sur le lac.  
Aménagement en aire de pique-nique, avec tables en bois...



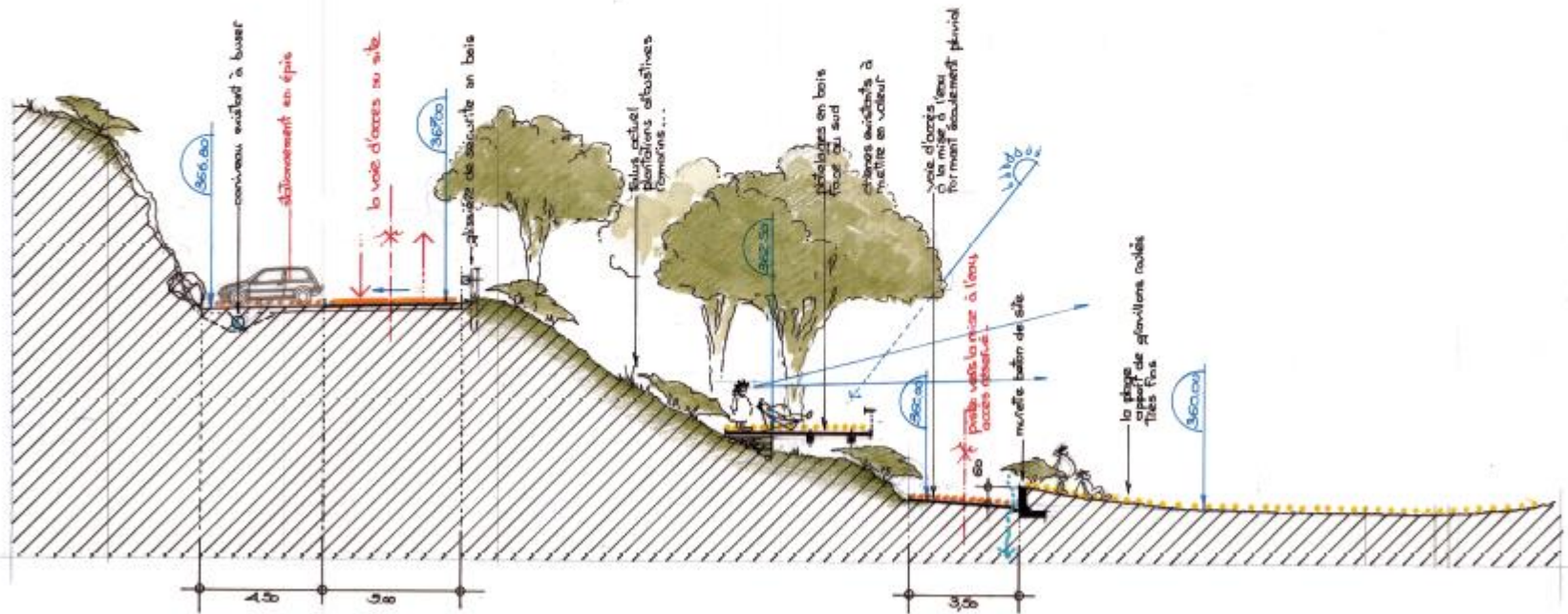




COMMUNE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

SITE DE SAINT JULIEN PLAGE, sur le lac d'Esparron

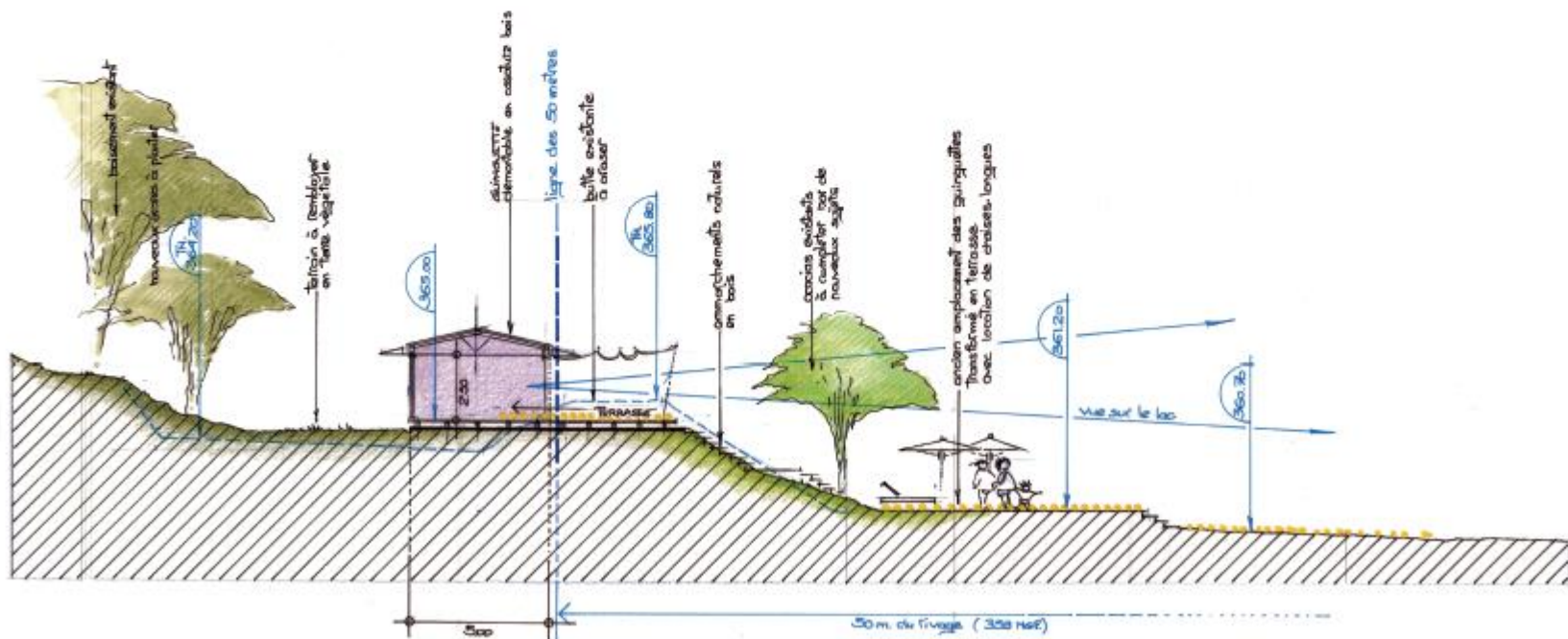
COUPE sur la voie d'accès,  
les decks de la plage,  
la voie de service vers le club nautique et la mise à l'eau.  
23 mars 2017



COMMUNE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

SITE DE «SAINT JULIEN PLAGÉ», sur le lac d'Esparon

COUPE DE PRINCIPE sur les guinguettes démontables  
et sur les terrasses solarium  
23 mars 2017









# PREMIERS AMENAGEMENTS - 2017







# PROJET DEFINITIF

**Estimé à 500 000 € HT =**

Travaux = 410 000 €

Etudes Moe = 70 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage = 20 000 €

**+ équipements sécurité site (pompes, signalétique, alarmes...)**



Plusieurs dossiers déposés et obtenus =

1/ Région Sud = 200 000 € subventions pour 500 000 € HT de dépenses

2/ Département Var = 110 000 € subventions pour 607 000 € HT de dépenses

3/ Etat / DETR = 218 737,20 € subventions pour 662 840 € HT de dépenses

**➔ Régulariser plan de financement (+ courrier aux financeurs)**

Proposition (Région et CD OK) =

Etat / DETR = 218 737,20 € (33%)

Région = 200 000 € (30,17%)

Département = 110 000 € (16,60%)

Commune = 134 102,80 € (20,23%)

-----

Total des dépenses = 662 840 €

**Délibération CM**



## ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage = convention

Projet de convention =

**Objectif** → accompagner techniquement commune dans réalisation projet d'aménagement (pas équipements sécurité) / décisions restent du ressort de la commune

**Missions détaillées** dans projet de convention

**Prestation rémunérée** (subventionnée)  
**= 19 950 €**

(63 jours de travail et 35 déplacements / avenant possible si plus de temps passé)

➔ **Délibération du CM** (délibération Régie du Parc d'octobre 2017)



Entre :

La Commune de Saint-Julien-le-Montagnier, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal du XXXXXXXX, ci-après désigné le maître d'ouvrage

D'une part,

Et :

Le Syndicat mixte du Parc Naturel régional du Verdon, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du conseil d'exploitation de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon en date du 18 octobre 2017, ci-après désigné le prestataire

D'autre part,

Il est convenu que :

La commune est propriétaire et gestionnaire du site de la Plage de Saint-Julien qui accueille chaque année une fréquentation importante.

Pour mieux gérer cette fréquentation et mieux accueillir les visiteurs, la commune envisage la réalisation d'un aménagement de ce site.

Cet aménagement prévoit notamment l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement, la construction d'un bâtiment d'accueil et de services, l'organisation des cheminements nécessaires et l'amélioration de la zone de plage et des espaces d'accueil du public.

Les aménagements résultant de la mise en œuvre de ce projet seront exploités, gérés et entretenus par la commune.

En regard de son expertise technique, la commune souhaite confier une mission d'assistance à la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon créée par le Syndicat mixte Parc Naturel Régional du Verdon, et dont l'objet est de mettre en œuvre les missions du Syndicat mixte Parc naturel régional du Verdon en matière d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon.

La commune étant membre du Syndicat mixte, la présente convention dont les termes sont approuvés par le conseil syndical dudit syndicat, s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de prestations régies au sens de l'article 3-1° du Code des marchés publics et ne fait donc pas l'objet d'une mise en concurrence.

¶

## ➔ Calendrier prévisionnel

Autorisation des financeurs sur l'évolutions de leurs arrêtés de subventions	Juillet 2020
Signature convention AMO avec commune	Juin / juillet 2020
Définition du programme par la Régie du Parc	Juillet à septembre
Validation du programme	Echange avec pompiers / risque incendie en octobre Réunions avec les partenaires en octobre Validation par la commune en novembre
Consultation de maîtrise d'œuvre	Jan/fev 2021
Choix du maître d'œuvre (jury ?)	Mars 2021
Etudes préalables (géomètre ?)	Avril 2021
Démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre	Fin avril / début mai 2021
Avant-projet sommaire	Fin juin 2021
Avant-projet définitif	Septembre 2021
Permis d'aménager	Dépôt septembre / obtention du permis décembre 2021
Projet et élaboration du dossier de consultation des entreprises	Novembre / décembre 2021
Consultation entreprises et négociations	Fev/avril 2022
Travaux	Octobre 2022 à mars 2023